AVIS DE COURSE

Coupe de la RÉUNION de VOILE LÉGÈRE 2026
Optimists Compétition
ILCAS
Catamarans interséries INC 3
Catamarans interséries INC 1
Sports Boats J70

Epreuve organisée par le
CNSP

Avec le soutien de la
LIGUE RÉUNIONNAISE DE VOILE, et de ses partenaires, la REGION REUNION et l' Agence Nationale du Sport

Préambule :

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès du CNSP ou sur place dans leur club, par correspondance, ou, en présentant le bulletin d'inscription avant 20h l'avant-veille du premier jour de course, le justificatif du règlement des droits d'inscription auprès de leur club d'affiliation, leurs licences FFVoile valides pour l'année en cours, avec le questionnaire médical pour les mineurs, ou le certificat médical pour les majeurs.

1. RÈGLES

La régate est régie par les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV) 2025 – 2028

1.1 *PUBLICITÉ*

Pas de restriction publicitaire.

1.2 *ADMISSIBILITÉ et INSCRIPTIONS*

Les classes admises à courir sont :

Optimists Compétition et Ilcas

Catamarans interséries INC 3 et INC 1

Sports Boats J70

L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser une inscription sur une journée et justifiera sa décision conformément à la RCV 76.1

2. DROITS À PAYER

Les frais d'inscription sont de 20 € par personne sauf pour les Optimists en gratuité.

3. PROGRAMME

Premier signal d'avertissement sur l'eau :

le samedi 31 oct 2026 matin pour les Optis à 11 heures, baie de Saint Paul devant le débarcadère

le samedi 31 oct 2026 après midi pour les Cata INC et Sports Boats à 14 heures 30 baie de Saint Paul devant le débarcadère

le dimanche 1er nov 2026 pour les Cata INC et Sports Boats à 11 heures Saint Paul devant le débarcadère

3.1 *JAUGE*

Les voiliers admis à courir doivent être en conformité avec les règles de leur classe. Il n'y aura pas de jauge de matériel sur place pendant la confirmation des inscriptions. Un contrôle de jauge pourra être fait lors d'une arrivée de course. La non-conformité aux règles de la jauge peut aller jusqu'à la disqualification sur la course concernée.

4. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles en version électronique via mail aux clubs, Whatsapp sur le groupe F16/ F18 et en affichage papier sur le tableau officiel au CNSP au plus tard le 29 octobre 2026 .

5. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront des parcours construits pour toutes les séries et seront précisés dans les IC.
Les catamarans en interséries et Sports Boats pourront courir sur des raids.

Pour toutes les séries, 5 courses maximum par jour sont programmées.

6. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les catamarans en interséries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

6. CLASSEMENT

2 courses devront être validées dans chaque classe pour valider la régate.
Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

7. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau en course ne doit ni recevoir ni émettre de communications extérieures qui ne soient pas accessibles aux autres bateaux. Cette restriction s'applique aux communications à la voix, aux téléphones portables et aux communications radio.

8. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque classement.

9. PROTECTION DES DONNÉES

9.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

9.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

10. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

11. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 30 millions d'euros par incident, ou son équivalent. Voir le contrat fédéral d'assurance.

12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CNSP, 78 rue de la baie, 97460 ST PAUL
Email : cnspreunion@gmail.com Site: cnsp.re Tel: 06 92 60 95 40